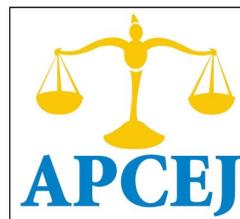




*L'APCEJ créée en 1995 par Jean Pierre Rosenczweig ( magistrat et Président du tribunal pour enfants de Bobigny) Et Bernard Bobillot conseiller pédagogique à la DDPJJ, a un savoir faire, une expérience de terrain, des intervenants qualifiés pour coordonner et piloter les actions dans le domaine de la prévention, la citoyenneté et de l'éducation civique.*



*Notre démarche participe à l'information auprès des jeunes à la qualité de citoyen avec la mise en place d'actions citoyennes.*



**Téléphone** : 01 48 30 81 98  
**Télécopie** : 01 49 33 00 29  
**Mel** : [contact@apcej.com](mailto:contact@apcej.com)  
**Site** : <http://www.apcej.com/>

**Adresse** : 41 Rue de la République  
93200 Saint Denis.



Association pour la Promotion  
de la Citoyenneté des Enfants  
et des Jeunes.

## Les procès reconstitués



*Vivre le droit pour mieux le  
connaître !*



**Téléphone** : 01 48 30 81 98  
**Messagerie** : [contact@apcej.com](mailto:contact@apcej.com)  
**Télécopie** : 01 49 33 00 29  
**Site** : <http://www.apcej.com/>

**Apprendre de manière ludique mais sérieuse le fonctionnement de l'institution judiciaire en réfléchissant sur la loi et ses valeurs.**

**Permettre aux jeunes de mieux comprendre le rôle des institutions, comme la police et la justice dans une démocratie.**

**Construire une réflexion sur les droits, les devoirs et obligations.**

**Eduquer à la citoyenneté.**

**Jouer un rôle de l'institution judiciaire pour permettre de s'en rapprocher concrètement.**

**Outre la découverte de la justice, l'action permet aux jeunes de travailler l'expression orale, d'enrichir leur analyse de texte, de synthèse et d'argumentation.**



**Les affaires sont de vraies histoires** déjà jugées par le tribunal pour enfants, racket, vol avec violence, meurtre, conduite en état d'ivresse, consommation de produit stupéfiants, agression sexuelle, outrage etc..

L'APCEJ noue de nombreux partenariats avec les tribunaux qui mettent à disposition des salles d'audience pour les reconstitutions.



**ETAPE 1** ( Deux heures en classe ) .

**Présentation de la justice en France et de son fonctionnement:**

Ses grands principes.

Les différentes juridictions.

Les différents types d'infractions.

**Présentation de justice des mineurs:**

Sa spécificité / Protection / Sanction

Son fonctionnement: enfant en danger enfants délinquants.

Ses acteurs

Ses juridictions

**Présentation des différentes affaires**, les jeunes choisissent l'affaire qu'ils souhaitent reconstituer.



**ETAPE 2** ( Deux heures en classe ) .

Identification des rôles .

Distribution des rôles.

Analyse des éléments à charge ou à décharge.

Projection d'extrait du film

« instant d'audience » de Depardon.

**Fin de la préparation**



**ETAPE 3** ( 1/2 journée au tribunal ) .

**Reconstitution:** Chacun prendra sa place au sein de la salle d'audience pour jouer son rôle.

Le juge va interroger toutes les personnes concernées par l'affaire. L'objectif est de comprendre se qui s'est réellement passé et de déterminer le niveau de responsabilité du ou des prévenus. Pour cela le juge, procède aux auditions suivantes:



**Sur les faits :** Lecture de l'ordonnance de renvoi.

Audition du ou des prévenus.

Audition de la partie civile.

**Sur la personnalité:**

Communication du ( des) rapport (s) éducatif (s) et du ( des) expert (s) psy.

Audition du ou des parent( s).

Plaidoiries de la partie civile.

Réquisitions du procureur.

Plaidoiries de la défense.

**Fin des débats**

Le dernier mot est donné au (x) prévenu (s)

**Délibérer:** Le juge lève l'audience pour aller avec ses assesseurs décider de la sanction .

**Prononcé du jugement :** Le juge rend sa décision.

**Fin du procès reconstitué**